



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/11/14/Add.2
26 septembre 2012

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR L'EVALUATION MONDIALE DES RESSOURCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020

Résumé

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Dans sa recommandation 4/2, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a salué la création d'un groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et a invité ce groupe à rendre compte de ses travaux à la onzième réunion de la Conférence des Parties. Par conséquent, le Secrétaire exécutif diffuse le résumé analytique de la première évaluation mondiale des ressources menée par le Groupe de haut niveau. Les Gouvernements de l'Inde et du Royaume-Uni ont conjointement financé cette évaluation mondiale, établie afin de nourrir les débats concernant les objectifs.

2. Les principaux messages découlant de l'évaluation réalisée par le Groupe de haut niveau sont présentés dans la note du Secrétaire exécutif sur l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, y compris la définition d'objectifs (UNEP/CBD/COP/11/14/Rev.1). Le rapport complet de l'évaluation est fourni en tant que document d'information (UNEP/CBD/COP/11/INF20).

3. Le document est diffusé dans les termes utilisés par le Groupe de haut niveau.

* UNEP/CBD/COP/11/1.

/...

Annexe

**RESUME ANALYTIQUE DU RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR
L'EVALUATION MONDIALE DES RESSOURCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020**

MEMBRES DU GROUPE DE HAUT NIVEAU

M. Pavan Sukhdev (Président)	Administrateur, GIST Advisory et Ambassadeur itinérant du PNUE
Pr Georgina Mace	Professeur en science de la conservation Science, Imperial College London, Royaume-Uni
M. Carlos Manuel Rodriguez	Vice-président, Center for Conservation and Governments, Conservation International, Costa Rica
Dr Ussif Rashid Sumaila	Directeur et Professeur, Fisheries Centre, Fisheries Economic Research Unit (FERU), University of British Columbia, Canada
Dr Kevin Urama	Directeur exécutif, African Technology Policy Studies Network, Kenya
Pr Robert Watson	Directeur stratégique du Tyndall Centre, University of East Anglia et ancien Conseiller scientifique en chef, Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra), Royaume-Uni
Dr Abdul Hamid Zakri	Conseiller scientifique auprès du Premier Ministre, Malaisie
Pr Liucui Zhu	Bureau de la coopération économique internationale, Ministère de la protection de l'environnement, Chine

OBSERVATEURS

Dr Gustavo A. B. da Fonseca	Directeur du Département des ressources naturelles, Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Mme Valerie Hickey	Département de l'environnement, Banque mondiale
Dr Gilles Kleitz	Responsable du projet « biodiversité et ressources naturelles », Agence Française de Développement, France
M. Günter Mitlacher	Directeur, International Biodiversity Policy, WWF Allemagne et Coordonnateur régional du réseau d'organisations non gouvernementales du FEM (GEF-NGO)
Mme Maria Schultz	Directeur, Programme pour la résilience et le développement, Stockholm Resilience Center, Suède
M. Nik Sekhran	Responsable/Conseiller technique principal – Ecosystèmes et diversité biologique, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
M. Mark ZiMmeky	Spécialiste principal, Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial

REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME-UNI ET DE L'INDE

/...

Royaume-Uni	M. Jeremy Eppel, M. James Vause et Mme Sarah Nelson (Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales [Defra])
Indie	M. M.F. Farooqui (Ministère de l'environnement et des forêts)

/...

COAUTEURS DU RAPPORT

Ce rapport a été élaboré avec l'appui d'une équipe chargée d'établir la synthèse des travaux, composée de Sarah Smith, Melissa Jaques et Jerry Harrison (Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement), Matt Rayment et Mavourneen Conway (cabinet de conseil ICF GHK), ainsi que Ravi Sharma, David Cooper, Markus Lehman et Kieran Noonan-Mooney (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique) afin d'accompagner le Groupe de haut niveau dans ses activités.

Il rassemble les conclusions des études qui passent en revue les ressources nécessaires à la réalisation des différents groupes d'objectifs se rapportant aux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Les responsables et les collaborateurs chargés des différents groupes d'objectifs sont présentés ci-dessous :

Groupe d'objectifs	Responsable/Collaborateurs
Sensibilisation (objectif 1)	Mavourneen Conway (ICF GHK)
Macroéconomie (objectifs 2, 3, 4)	Matt Rayment (ICF GHK)
Forêts (objectifs 5, 7, 11, 15)	Patrick Hardcastle (Spécialiste du développement forestier) et Niklas Hagelberg (Programme des Nations Unies pour l'environnement)
Eau, pollution et services écosystémiques (objectifs 5, 8, 14)	John Talberth et Erin Gray (Centre for Sustainable Economy)
Zones marines (objectifs 6, 7, 10 and 11)	Simon Harding (Consultant indépendant ; responsable du groupe d'objectifs relatifs aux zones marines et de l'objectif 10 – récifs coralliens), Marjo Vierros (Université des Nations Unies ; objectif 7 – Aquaculture), William Cheung (University of British Columbia; objectif 6 – pêches) et Ian Craigie (James Cook University ; objectif 11 – zones marines protégées) et Pippa Gravestock (consultant indépendant ; objectif 11 – aires marines protégées)
Agriculture (objectif 7)	Dominic Moran, Charlotte Leggett et Salman Hussain (Scottish Agricultural College)
Espèces exotiques envahissantes (objectif 9)	Jane Turpie et Clova Jurk (consultants de chez Anchor Environmental), Brad Keitt et Nick Holmes (Island Conservation)
Aires protégées (objectif 11)	Jamison Ervin (Programme des Nations Unies pour le développement) et Sarat Gidda (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique)
Aires et espèces protégées (objectifs 11, 12)	Donal McCarthy (BirdLife International & RSPB) ; Stuart Butchart, Andy Symes, Leon Bennun ; Lincoln Fishpool (BirdLife International) ; Graeme Buchanan, Paul Donald, Paul Morling (RSPB) ; Andrew Balmford, Jonathan Green (Université de Cambridge) ; Neil Burgess (Université de Cambridge/Université de Copenhague/WWF) ; Martin Schaefer (Université de Freiburg, Allemagne) ; Jörn Scharlemann (Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE) ; Stephen Garnett (Charles Darwin University, Australie) ; David Wiedenfeld ; Richard Maloney (Département de la conservation, Nouvelle-Zélande) ; David Leonard (US Fish and Wildlife Service)
Diversité génétique (objectif 13)	Elta Smith (ICF GHK)
Mesures habilitantes (objectifs 16 to 20)	Ravi Sharma, Markus Lehmann, Valerie Normand, John Scott, David Duthie, Edjigayehu Seyoum-Edjigu, Beatriz Gomez et David Cooper (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique)

MESSAGES A RETENIR

- **La mise en œuvre et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique requièrent l'élaboration d'un cadre politique et institutionnel approprié et cohérent, ainsi qu'une volonté politique forte, en particulier aux échelons national et régional.**
- **L'investissement dans le « capital naturel » sera source de retombées positives majeures pour le développement durable.** Les dépenses engagées pour réaliser les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique devraient être considérées comme une part intégrante de l'ensemble des investissements nécessaires à la promotion du développement durable.
- **Selon les preuves dont on dispose à l'heure actuelle, les effets positifs seraient largement supérieurs aux coûts.** Sans intervention immédiate, les coûts de la perte de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes sur les plans social et économique seraient ressentis plus rapidement à l'avenir, limitant la croissance et la stabilité. Les investissements réalisés aujourd'hui réduiront les besoins en ressources futurs.
- **Il existe des différences notables dans l'échelle des investissements requis pour réaliser les différents objectifs. En outre, l'investissement nécessaire à la réalisation d'un objectif n'est pas forcément lié à son importance.** Certains objectifs, qui nécessitent relativement peu d'investissement, sont en réalité essentiels pour permettre la réalisation d'autres objectifs. D'autres peuvent paraître moins coûteux, mais se révéler plus difficiles à réaliser, notamment s'ils nécessitent des changements au niveau des institutions, des politiques, des priorités et des comportements. L'échelle des investissements peut largement être résumée comme suit :
 - *Investissement majeur requis.* Pour les objectifs visant particulièrement à lutter contre les facteurs de la perte de la diversité biologique et à favoriser la restauration des écosystèmes, le montant total des investissements requis au niveau mondial, pour la période 2013-2020, se chiffre en plusieurs centaines de milliards de dollars E.-U. Les objectifs entrant dans cette catégorie correspondent aux buts stratégiques B et D (à l'exception de l'objectif 16).
 - *Investissement moyen requis.* Les objectifs correspondant aux travaux de conservation nécessaires exigeront un investissement total au niveau mondial, sur la période 2013-2020, s'élargissant à des centaines de milliards de dollars E.-U. pour l'objectif 11 (à savoir, création et entretien d'aires protégées) et à des dizaines de milliards de dollars E.-U. pour les autres objectifs associés au but stratégique C.
 - *Faible investissement requis.* Les objectifs relatifs à l'amélioration et à la création de conditions favorables sont susceptibles d'être moins onéreux. Pour ces objectifs, le montant total des investissements nécessaires au niveau mondial, pour la période 2013-2020, se chiffrera probablement en milliards de dollars E.-U. Ces objectifs correspondent principalement aux buts stratégiques A et E, ainsi qu'à l'objectif 16.
- **De nombreux facteurs influencent l'ampleur des estimations concernant le montant total des investissements et des dépenses courantes nécessaires à la réalisation de chacun des objectifs.** Il s'agit notamment du champ d'application des mesures et des activités identifiées pour chaque objectif et des synergies potentielles entre les objectifs ainsi que des incertitudes découlant des insuffisances relevées dans les données et les méthodes.
- **Il convient de prendre en considération les nombreuses imbrications et interdépendances tant entre les objectifs eux-mêmes, qu'entre les objectifs et les objectifs des pouvoirs publics à l'échelon national.** Les investissements requis pour atteindre un objectif seront souvent influencés par l'approche, les ressources et l'efficacité nécessaires à la réalisation des autres. Il est important de comprendre les imbrications et interdépendances qui existent entre les objectifs, et entre les objectifs et les buts politiques en matière de réduction de la pauvreté, de santé humaine, d'agriculture, de ressources en eau douce, de désertification, de pêche, etc., afin de hiérarchiser les initiatives. Cela devrait être considéré comme un domaine fondamental des travaux futurs.

- **Il est nécessaire de mobiliser des financements provenant de diverses sources internationales et nationales, et concernant tout un éventail de domaines d'action, afin d'obtenir tous les avantages économiques et sociaux découlant de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.** Les sources de financement comprendront toute une gamme de financements publics et la création de mesures innovantes et d'incitations en faveur de la conservation, telles que les dispositifs de paiement des services fournis par les écosystèmes (PES), les accords relatifs à la conservation, les taxes liées à l'utilisation de l'eau, les dispositifs de compensation des émissions de carbone forestier et les politiques budgétaires vertes, ainsi que des investissements du secteur privé.
- **Il est essentiel de réaliser des recherches et des analyses supplémentaires afin d'approfondir et de peaufiner ces estimations.**

INTRODUCTION

Introduction sur le Groupe de haut niveau et l'évaluation des ressources

1. Le rapport a été élaboré par le Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, afin de nourrir les débats lors de la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 11), en ce qui concerne les ressources nécessaires à la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Ce résumé analytique est présenté en tant qu'additif au document publié sous la cote UNEP/CBD/COP/11/14. L'intégralité du rapport figure dans le document d'information publié sous la cote UNEP/CBD/COP/11/INF/20.
2. Le Groupe de haut niveau, cofinancé par les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Inde, a été établi pour aider à identifier les ressources mondiales nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a salué la création du Groupe dans la recommandation 4/2 adoptée à sa quatrième réunion. Lors de cette réunion, le Groupe a été invité à rendre compte des conclusions de ses travaux à l'occasion de la onzième réunion de la Conférence des Parties.
3. Le rapport du Groupe de haut niveau fournit une première évaluation des coûts liés à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique d'ici à 2020, sur la base de travaux de recherche menés par des experts travaillant sur des objectifs spécifiques ou des groupes d'objectifs réunis par thème. L'évaluation présente toute une série de mesures et d'activités susceptibles d'apporter des changements significatifs dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et tout un éventail d'estimations concernant les ressources nécessaires associées. Les mesures et activités choisies pour l'évaluation des ressources nécessaires varient beaucoup entre chaque objectif ou groupe d'objectifs ; ces variations sont donc reflétées dans les estimations.
4. Dans une certaine mesure, le rapport étudie également d'autres sources de financement possibles, comme les instruments de politique budgétaire, la prise en considération de la valeur de la diversité biologique, la réforme des subventions ayant des effets pervers, les mesures d'incitation positives, le rôle du secteur privé, etc. Il s'appuie sur d'autres travaux dans le but de les compléter et d'étudier les coûts potentiels liés à la réalisation des différents objectifs, notamment l'évaluation des financements nécessaires à la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
5. Les travaux du Groupe de haut niveau ont pour objectif de contribuer aux débats en cours sur le financement de la conservation de la diversité biologique, auxquels la Convention sur la diversité biologique s'intéresse particulièrement depuis quelques temps, notamment depuis l'adoption de la stratégie de mobilisation des ressources visant à soutenir la réalisation des objectifs de la Convention, lors de la neuvième Conférence des Parties, organisée en 2008 (décision IX/11). La stratégie énoncée alimente la poursuite des débats sur la définition d'objectifs et d'indicateurs utiles à la mobilisation

des ressources, et d'autres exigences relatives aux activités et initiatives nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, il est attendu que la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, adopte, entre autres, des objectifs visant à mobiliser des ressources financières auprès de toutes les sources connues, dans le cadre du financement de la conservation de la diversité biologique, et qu'elle décide d'identifier les fonds alloués à des domaines d'action adjacents tels que la gestion des ressources en eau douce, la lutte contre la désertification, l'amélioration des capacités de régénération agricole, etc., ce qui permettra, bien que cela ne soit pas leur rôle, d'aider à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

6. Malgré l'étendue des travaux disponibles sur le niveau actuel des ressources financières disponibles pour la conservation de la diversité biologique et les coûts liés à la perte générale de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, au cours des dernières années, aucune estimation ni évaluation précise n'a été réalisée sur les coûts mondiaux de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, et les ressources nécessaires associées, et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Alors qu'il est largement admis qu'il faudra mobiliser de nombreuses ressources (financières, humaines, institutionnelles et techniques) pour réaliser pleinement les objectifs, à ce jour, on ne connaît pas le montant des ressources nécessaires à la réalisation desdits objectifs, en ce qui concerne les besoins financiers et les efforts à déployer en vue des transformations à faire. Dans ce contexte, les travaux du Groupe de haut niveau visent à offrir une première évaluation susceptible d'alimenter les débats de la onzième réunion de la Conférence des Parties sur les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.
7. Les objectifs du Groupe de haut niveau étaient donc :
 - i) d'offrir, à l'échelon mondial, une évaluation aussi fiable que possible des ressources nécessaires à la réalisation des vingt objectifs d'Aichi pour la diversité biologique , en reconnaissant qu'il ne serait peut-être pas possible de réaliser une étude complète avant la onzième réunion de la Conférence des Parties, mais qu'une évaluation fiable des données actuelles restait pertinente ;
 - ii) de présenter une estimation des coûts fondée sur les données relatives aux avantages de la diversité biologique et aux sources de financement actuelles, afin d'aider à encadrer et animer les débats sur la mobilisation des ressources nécessaires ;
 - iii) d'établir des propositions relatives aux activités futures, qui permettront d'aider les Parties à mieux appréhender les moyens de financer le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
8. En élaborant ce rapport indépendant, le Groupe de haut niveau s'est réuni officiellement une fois de manière physique et quatre fois par téléconférence. En outre, les membres du Groupe ont continuellement dialogué avec les équipes chargées de la recherche. Le rapport s'appuie fortement sur les conclusions de la recherche et les estimations des coûts fournies par des experts indépendants dans leurs rapports concernant chaque objectif ou groupe d'objectifs.
9. Il est admis que les activités qui sont actuellement déployées, ou qui le seront à l'avenir, en vue de la réalisation des objectifs, varient d'un pays à l'autre en fonction des priorités et de la situation nationales, et du coût desdites activités. Dans la mesure du possible, l'évaluation visait à comprendre les écarts entre les types d'activités et les niveaux de ressources nécessaires concernant différentes régions du monde. Cependant, vu que l'approche adoptée pour la plupart des objectifs a plus relevé de la généralité que de la précision, il est nécessaire d'interpréter les résultats avec prudence. Les données, l'analyse et les méthodes sur lesquelles repose cette évaluation révèlent des manques et des insuffisances, il convient donc de ne pas la considérer comme un outil précis et complet. L'évaluation a par ailleurs été réalisée compte tenu du manque de temps et de ressources disponibles.

10. A l'avenir, il serait utile de comparer et d'examiner ces estimations mondiales à la lumière d'analyses concernant les pays (« approche ascendante »), comme celles proposées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Néanmoins, pour ce rapport, il n'a pas été possible de procéder à une évaluation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs dans tous les pays en utilisant une approche ascendante fondée sur les détails, compte tenu du temps et des ressources disponibles.

Liens avec les travaux existants, notamment l'évaluation des ressources nécessaires à FEM-6

11. Les travaux du Groupe visaient à examiner et prendre en considération les processus existants et les évaluations en cours, ou passées, telles que la récente évaluation concernant le montant des ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des engagements pris en vertu de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6), prévue en 2010 dans la décision X/26 de la Conférence des Parties, à sa dixième réunion.
12. Les estimations des besoins en financement, établies avant de prendre en considération la logique de surcoût du FEM et tout cofinancement dans l'évaluation de FEM-6, sont inférieures à celles proposées par le Groupe de haut niveau pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'évaluation des besoins relatifs à FEM-6 a été réalisée de façon à déterminer les financements nécessaires et disponibles pour mettre en œuvre la Convention sur quatre ans (de juillet 2014 à juin 2018), tandis que le rapport du Groupe de haut niveau couvre la période 2013-2020. Deuxièmement, les chiffres de l'évaluation des besoins du FEM portent principalement sur les besoins en financement estimés dans seulement 155 pays susceptibles de bénéficier d'un financement du FEM (pays en développement), tandis que le rapport du Groupe de haut niveau évalue les ressources nécessaires tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Troisièmement, l'évaluation des besoins du FEM porte uniquement sur les activités susceptibles de recevoir un financement du FEM, alors que les travaux du Groupe n'ont pas limité les types d'activités prises en considération dans l'évaluation. L'évaluation des besoins relatifs à FEM-6 n'est donc pas réellement mondiale, les chiffres présentés dans l'évaluation des besoins relatifs à FEM-6 sont donc inférieurs aux chiffres présentés par le Groupe de haut niveau. Etant donné que les buts visés sont différents, les deux évaluations ont été réalisées en s'appuyant sur des hypothèses, des méthodes et des approches quelque peu différentes. Cependant, le point de départ de l'évaluation des coûts nécessaires aux activités de mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique est le même.

Recherche

Organisation

13. Afin de faciliter l'évaluation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, les objectifs ont été répartis selon des groupes thématiques définis par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. La liste des groupes thématiques est présentée dans le tableau ES1. Les recherches relatives à ces objectifs ou groupes d'objectifs ont ensuite été menées soit dans le cadre de contrats individuels établis par le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra) sur la base des travaux de recherche existants, soit par le biais d'évaluations réalisées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le cabinet de conseil ICF GHK ont passé un contrat avec le Defra afin d'accompagner la coordination et la synthèse des travaux liés aux groupes thématiques.

Objectif(s)	
Sensibilisation et modification des comportements	1
Macroéconomie	2, 3, 4
Zones marines	6, 7 (élément relatif à l'aquaculture), 10, 11
Eau, pollution et services fournis par les écosystèmes	5, 8, 14
Agriculture	7 (élément relatif à l'agriculture)
Espèces exotiques envahissantes	9
Diversité génétiques	13
Objectifs relatifs aux forêts	5, 7 (élément relatif aux forêts), 11 (élément relatif aux forêts), 15
Aires protégées et espèces menacées d'extinction	11, 12
Activités habilitantes	16, 17, 18, 19, 20

Méthode

14. Les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique présentent des différences tant par leur champ d'application que par leurs besoins, et pour les réaliser, il faudra déployer toute une série d'activités soutenues par des ressources multiples. Le responsable d'un objectif ou d'un groupe d'objectifs a donc appliqué tout un éventail de méthodes afin d'évaluer les ressources nécessaires. Afin de promouvoir une approche cohérente et de faciliter les travaux de synthèse et de regroupement des résultats, un cadre méthodologique commun a été établi, avec des orientations partagées qui ont été appliquées aux différents groupes d'objectifs.
15. L'approche relative à chaque groupe d'objectifs incluait :
- Un examen des objectifs et de leur contexte, des besoins et des attentes associés, s'appuyant sur des analyses de la littérature existante et des consultations avec des experts et des parties prenantes au niveau mondial ;
 - Une analyse du type et de l'ampleur des mesures à prendre pour réaliser les objectifs, s'appuyant sur un examen de la littérature existante et des recherches sur Internet, ainsi que sur des consultations menées auprès d'une sélection d'experts, de parties prenantes et d'autorités nationales ;
 - L'identification des données relatives aux besoins par unité des mesures pertinentes, s'appuyant sur des analyses de la littérature existante et des interviews ;
 - La définition d'un important programme mondial d'activités adapté à la réalisation des objectifs, selon des unités appropriées, et fondé sur les preuves disponibles ;
 - La détermination de facteurs et de ratios appropriés afin d'améliorer les investissements et les dépenses courantes, compte tenu de différences intéressantes entre les pays et les régions ;
 - L'évaluation des investissements et des dépenses courantes nécessaires à la réalisation des objectifs, en indiquant deux scénarios (l'un avec des besoins en ressources faibles, l'autre avec des besoins élevés), en évaluant les économies de ressources et les besoins supplémentaires autant

¹ Les objectifs qui, à l'instar des objectifs 7 et 11, intègrent des thèmes multiples ont été répartis dans plusieurs groupes thématiques.

que faire se peut, et en faisant la distinction entre les investissements ponctuels et les dépenses récurrentes.

16. Alors que les groupes d'objectifs se sont appuyés sur un cadre méthodologique commun, les mesures et activités choisies pour l'évaluation des ressources nécessaires à la réalisation de chaque objectif varient beaucoup. Pour certains objectifs (par exemple les objectifs macroéconomiques 2 à 4), on a pu identifier des initiatives communes susceptibles d'être entreprises par tous les pays, et les ressources nécessaires moyennes pour chaque pays ont été estimées de façon à atteindre les chiffres finaux. L'analyse relative à d'autres objectifs s'est fondée sur d'autres méthodes d'évaluation et de regroupement. Par exemple, l'approche adoptée pour l'objectif 12 (espèces menacées) a tenu compte d'une évaluation détaillée des ressources nécessaires à la conservation d'un échantillon substantiel d'espèces d'oiseaux, en utilisant les données sur le rapport entre les coûts relatifs aux oiseaux et ceux concernant d'autres taxons. Les coûts ont été extrapolés afin de couvrir toutes les espèces menacées connues. Le tableau ES3 présente une vue d'ensemble des mesures et activités comprises dans les évaluations.
17. La section VII du rapport complet (UNEP/CBD/COP/11/INF/20) fournit un résumé de l'approche adoptée pour chacun des objectifs.

Differences dans les évaluations des ressources nécessaires

18. Les chiffres constituent une estimation préliminaire et il convient de les interpréter avec prudence. Dans la mesure du possible, les évaluations ont été réalisées en utilisant une approche commune, fondée sur le cadre méthodologique de base mentionné plus haut. Cependant, il existe des différences inévitables entre les évaluations, étant donné que des objectifs différents requièrent des approches différentes. Ces différences concernent notamment les approches analytiques, les types d'activités, les unités d'évaluation et la définition des scénarios.

Forces et limites/faiblesses

19. Le calendrier et les ressources disponibles pour l'évaluation, ainsi que les insuffisances constatées dans les données disponibles, ont posé des problèmes majeurs. Il a été reconnu, dès le début, que l'évaluation ne pouvait probablement pas constituer une évaluation complète ou précise des investissements et des dépenses courantes nécessaires à la réalisation des objectifs. Une approche pragmatique a donc été adoptée afin de fournir une première évaluation réaliste de l'ampleur des ressources nécessaires, qui offrira une base aux débats et sera susceptible d'être peaufinée par une analyse ultérieure. Les estimations ne devraient être considérées que comme une première évaluation des ressources probablement nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour élaborer et appliquer une approche analytique fiable et cohérente, compte tenu du temps et des ressources disponibles, la solidité des estimations des ressources est influencée par toute une série de facteurs, qui font l'objet d'un examen approfondi dans le paragraphe relatif au message principal n°5 et qui incluent :

- L'interprétation des objectifs et la portée présumée des mesures identifiées pour les réaliser ;
- La prise en considération et en charge d'initiatives dépassant le cadre des activités principales de conservation de la diversité biologique et offrant des avantages plus larges ;
- La nature statique et fractionnée de l'analyse, qui a tenté d'estimer séparément les ressources nécessaires à la réalisation de chaque objectif, et qui n'a pas réussi à tenir pleinement compte des interdépendances et des étapes liées à leur réalisation ;
- Les insuffisances constatées dans les données disponibles et les méthodes, surtout compte tenu du manque de temps et de ressources disponibles pour la réalisation de l'évaluation.

20. C'est pourquoi, les chiffres devraient être considérés comme une estimation large des ressources nécessaires, et non comme une estimation précise, mais ils devraient néanmoins constituer une base pour faire avancer les débats sur la mobilisation des ressources.

Encadré ES1 : Des politiques propices ont une incidence majeure sur les besoins en ressources

L'analyse des ressources nécessaires à la réalisation de l'objectif 5 (réduire de moitié le rythme d'appauvrissement des habitats naturels) a mis en évidence un message important en ce qui concerne l'interaction entre les objectifs. Il n'a pas été possible de traiter les conséquences potentiellement importantes des politiques propices dans ce rapport, pourtant, elles pourraient modifier certaines estimations des ressources nécessaires. Par exemple, pour l'objectif 3, un engagement à réformer les incitations en faveur de l'utilisation durable de la diversité biologique pourrait, s'il est honoré, grandement limiter les ressources requises pour réduire de moitié la perte des habitats.

Les ressources requises pour protéger les zones humides, dans le cadre de l'objectif 5, sont estimées environ à 33 milliards de dollars E.-U. en moyenne par an. La majeure partie de ce montant concerne les dépenses nécessaires pour acquérir des terres et empêcher qu'elles ne soient destinées à une autre utilisation. Si les incitations allaient dans le sens de l'utilisation durable de la diversité biologique, il est probable que l'urgence liée à la modification des habitats serait moins vive. Sans cela, les besoins en ressources ne concerneraient que la gestion des sites et la mise en place d'incitations positives afin de protéger les services fournis par les écosystèmes qui, dans le cas des zones humides, s'élèvent en moyenne à 3 milliards de dollars E.-U. environ par an, un montant 11 fois inférieur à l'estimation initiale des ressources nécessaires. Il convient donc de s'investir fortement dans les économies et les cadres politiques des pays en amont afin de contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique de la manière la plus rentable possible.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les travaux du Groupe de haut niveau ont permis de dégager les principaux messages et conclusions suivants.

Cadre propice

Message principal n°1: La mise en œuvre et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique requièrent l'élaboration d'un cadre politique et institutionnel approprié et cohérent, ainsi qu'une volonté politique forte, en particulier aux échelons national et régional.

21. Une planification minutieuse et un cadre propice sont des conditions préalables à la mise en place d'une action efficace et réussie et à l'obtention des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. La plupart des objectifs ne peuvent pas être réalisés instantanément et il faudra les mener à bien de manière systématique et cohérente, en s'appuyant sur des engagements anticipés et correctement planifiés qui réduiront les coûts et les difficultés d'ensemble. De nombreux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique ne peuvent pas être satisfait sans les structures institutionnelles adéquates, les capacités et la gouvernance nécessaires, indépendamment des ressources disponibles. Par conséquent, lors de l'évaluation des besoins en ressources, il faut veiller à ce que la mobilisation des ressources s'accompagne du renforcement des capacités adéquates (notamment les dispositifs relatifs aux institutions et aux infrastructures), soutenu par des politiques cohérentes à tous les échelons des gouvernements et des institutions nationales.

Retombées des investissements

Message principal n°2 : L'investissement dans le capital naturel sera source de retombées positives majeures pour le développement durable.

22. Par exemple, la restauration des écosystèmes comme les mangroves, les zones humides et les coraux, peut avoir des effets très positifs sur les moyens de subsistance des communautés locales, tout en améliorant la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. A l'échelle mondiale, la reforestation et la restauration sont des mesures rentables d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Les écosystèmes forestiers ayant fait l'objet d'une restauration renforceront la productivité d'une agriculture durable et amélioreront les sources d'approvisionnement en eau douce, en apportant des nutriments, en favorisant le cycle de l'eau douce et en freinant l'érosion des sols. La durabilité des ressources halieutiques océaniques sera améliorée par le développement des aires marines protégées. Il est donc important que les dépenses liées aux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique soient reconnues comme une part intégrante des investissements plus larges qu'il convient de faire pour promouvoir le développement durable.
23. Selon la logique qui sous-tend en partie le Plan stratégique pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, « la diversité biologique soutient le fonctionnement des écosystèmes et fournit des services écosystémiques essentiels au bien-être humain. Elle assure la sécurité alimentaire, la santé humaine, ainsi que l'approvisionnement en air pur et en eau potable; elle contribue aux moyens locaux de subsistance, au développement économique, et elle est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, incluant la réduction de la pauvreté ».
24. Tout en examinant les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, les évaluations concernant chaque groupe d'objectifs soulignent l'étendue des avantages dont bénéficieront les populations et l'économie grâce à la réalisation des objectifs.

Message principal n°3 : Selon les preuves dont on dispose à l'heure actuelle, les effets positifs seraient largement supérieurs aux coûts.

25. Même s'il conviendra nécessairement de faire des investissements majeurs aux échelons national et international pour réaliser les objectifs, des preuves résultant d'autres études indiquent que l'étendue des avantages dont bénéficieraient l'économie et la société aux niveaux local, régional et national

serait largement supérieure aux ressources nécessaires. En outre, sans intervention immédiate, les coûts sociaux et économiques de la perte de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes seraient ressentis plus rapidement à l'avenir, limitant la croissance et la stabilité. Les investissements réalisés aujourd'hui réduiront les futurs besoins en ressources.

Estimation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique

26. Le tableau ES2 présente les premières estimations des ressources financières requises pour réaliser les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Ces chiffres fournissent une première évaluation du **montant total des ressources** nécessaires à la réalisation de chaque objectif. Ils comprennent les niveaux actuels de ressources allouées aux activités pertinentes. Pour la plupart des objectifs, il n'a pas été possible d'estimer les niveaux actuels (de base) des investissements ou des dépenses annuelles relatifs aux initiatives pertinentes. **Par conséquent, les besoins en ressources supplémentaires sont inconnus dans la plupart des cas.** Cependant, les preuves concernant la plupart des objectifs indiquent qu'il existe un écart important entre les ressources nécessaires et les ressources actuellement allouées. Appréhender les ressources additionnelles nécessaires est une question qui mérite des travaux de recherche et d'analyse supplémentaires.

Message principal n°4 : Il existe des différences notables dans l'échelle des investissements requis pour réaliser les différents objectifs. En outre, l'investissement nécessaire à la réalisation d'un objectif n'est pas forcément lié à son importance.

27. Certains objectifs, qui nécessitent relativement peu d'investissement, sont en réalité essentiels pour permettre la réalisation d'autres objectifs. D'autres peuvent paraître moins coûteux, mais se révéler plus difficiles à réaliser, notamment s'ils nécessitent des changements au niveau des institutions, des politiques, des priorités et des comportements. L'échelle des investissements peut largement être résumée comme suit :

- *Investissement majeur requis.* Pour les objectifs visant particulièrement à lutter contre les facteurs de la perte de la diversité biologique et à favoriser la restauration des écosystèmes, le montant total des investissements requis au niveau mondial, pour la période 2013-2020, se chiffre en plusieurs centaines de milliards de dollars E.-U. Les objectifs entrant dans cette catégorie correspondent aux buts stratégiques B et D (à l'exception de l'objectif 16).
 - *Investissement moyen requis.* Les objectifs correspondant aux travaux de conservation nécessaires exigeront un investissement total au niveau mondial, sur la période 2013-2020, s'élevant à des centaines de milliards de dollars E.-U. pour l'objectif 11 (à savoir, création et entretien d'aires protégées) et à des dizaines de milliards de dollars E.-U. pour les autres objectifs associés au but stratégique C.
 - *Faible investissement requis.* Les objectifs relatifs à l'amélioration et à la création de conditions favorables sont susceptibles d'être moins onéreux. Pour ces objectifs, le montant total des investissements nécessaires au niveau mondial, pour la période 2013-2020, se chiffrera probablement en milliards de dollars E.-U. Ces objectifs correspondent principalement aux buts stratégiques A et E, ainsi qu'à l'objectif 16.
28. Les résultats indiquent que les investissements initiaux nécessaires tendent à être plus importants que les ressources utiles au financement des activités en cours. On estime que les investissements ponctuels totalisent entre 60% et 70% de tous les besoins mondiaux en ressources qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs sur la période 2013-2020.
29. En additionnant les ressources nécessaires identifiées pour chaque objectif, les coûts de la mise en œuvre des vingt objectifs d'Aichi pour la diversité biologique sont estimés entre 150 et 440 milliards de dollars E.-U. par an. Cependant, il convient de traiter ces chiffres avec prudence, notamment parce que le Groupe de haut niveau sait très bien que ces besoins en ressources ne devraient pas, et ne pourraient pas, être uniquement satisfaits par les financements consacrés à la conservation de la

diversité biologique. En outre, comme examiné dans le paragraphe relatif au message principal n°6 ci-dessous, il est fortement possible d'établir des synergies entre les objectifs. Par conséquent, la coordination des initiatives devrait permettre de réduire le montant total des estimations.

30. Certains objectifs nécessitent relativement peu d'investissement, mais sont en réalité essentiels pour permettre la réalisation d'autres objectifs (souvent plus coûteux), surtout lorsqu'ils visent à établir des conditions favorables. Cependant, bien que ces objectifs tendent à être moins onéreux, ils se révèlent généralement plus difficiles à réaliser, car ils nécessitent souvent des changements au niveau des institutions, des politiques, des priorités et des comportements. Parmi les objectifs fondamentaux susceptibles de créer des conditions propices et favorables, mais qui mobilisent relativement peu de ressources, il faut citer les objectifs 1 (sensibilisation), 2 à 4 (conditions macroéconomiques) et 16 à 20 (mesures habilitantes).

Message principal n°5 : De nombreux facteurs influencent l'ampleur des estimations concernant les investissements nécessaires à la réalisation de chacun des objectifs. Il s'agit notamment du champ d'application des activités à estimer, et des possibilités d'investissement associées, et des synergies potentielles entre les objectifs ainsi que des incertitudes découlant des insuffisances constatées dans les données et les méthodes.

31. Bien que tous les efforts aient été consentis pour élaborer et appliquer une approche analytique fiable et cohérente, compte tenu du temps et des ressources disponibles, la solidité des estimations des ressources est influencée par toute une série de facteurs qui incluent :

- *L'interprétation des objectifs et la portée présumée des mesures identifiées pour les réaliser.* Il a fallu interpréter les objectifs en précisant les activités mesurables susceptibles d'être déployées pour les réaliser. Seul un petit nombre d'objectifs sont traduits en termes clairement quantifiables, il est donc nécessaire de déduire la portée des mesures. En outre, comme les objectifs offrent un cadre souple applicable à l'échelon national, la portée des mesures devrait être cohérente avec chaque objectif. Les ressources nécessaires tiennent compte du type et de l'étendue des activités définies.
- *La prise en considération d'initiatives dépassant le cadre des activités principales de conservation de la diversité biologique et offrant des avantages plus larges.* Certains objectifs réclament des changements importants dans la pratique qui s'avèrent fondamentaux pour la conservation de la diversité biologique, mais qui présentent des avantages plus grands pour la société dans son ensemble (par exemple, agriculture et pêche durables, contrôle de la pollution). Les ressources nécessaires sont importantes et la façon dont elles sont justifiées a de grandes incidences sur les estimations établies.
- *La nature statique de l'analyse.* L'évaluation a tenté d'estimer séparément les ressources nécessaires à la réalisation de chaque objectif, tout en considérant les synergies potentielles et les imbrications entre les objectifs et essayant d'éviter les doubles comptages. En pratique, les mesures prises pour réaliser certains objectifs auront une incidence sur le type, la portée et le coût des mesures nécessaires à la réalisation d'autres objectifs, de même que le calendrier et les étapes nécessaires à la réalisation de ces différentes initiatives.
- *Les contraintes liées aux insuffisances constatées dans les données disponibles et les méthodes.* L'évaluation s'est faite dans les limites du temps et des ressources disponibles.

32. Compte tenu de ces facteurs, il a été possible d'établir des estimations pertinentes et fiables pour chaque objectif. Les différences s'expliquent par le grand champ d'application de certains objectifs et le débat concernant le type et l'étendue des mesures requises. En s'appuyant sur des travaux supplémentaires visant à démêler ces différences de manière systématique pour l'ensemble des objectifs, il serait possible d'établir des ensembles d'estimations pour chaque objectif. Cela permettrait d'expliquer certaines différences, en réduisant les erreurs résiduelles et en favorisant des comparaisons plus justes entre les objectifs.

33. D'autres incertitudes découlent des insuffisances constatées dans les données et les analyses scientifiques, de l'étendue des coûts par unité, et des difficultés à comptabiliser les différences illustrées dans les coûts entre différentes régions et différents contextes. Chaque évaluation présente donc son lot variable d'incertitudes.
34. Parmi les facteurs qui pèsent grandement sur les estimations, on citera le traitement des coûts d'opportunité. Par exemple, pour les objectifs relatifs au changement d'affectation des terres (par exemple 5 et 11), il y aura des coûts liés aux avantages perdus de l'utilisation alternative des terres, et pour les objectifs réclamant le remplacement des technologies de production (par exemple 7 et 8), il y aura des coûts liés aux coûts marginaux des technologies. Le volume de ces coûts d'opportunité, ainsi que l'identité des acteurs, publics ou privés, qui devront les supporter, dépendra du cadre législatif et de planification en vigueur, et du degré d'application des lois pertinentes.

/...

Tableau ES2 : Résumé des estimations préliminaires relatives aux coûts des différents objectifs

Objectif	Investissements nécessaires (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses récurrentes par an ² (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses annuelles moyennes (2013 – 2020) (en millions de dollars E.-U.) ³	Autres objectifs d'Aichi touchés par l'objectif	Autres objectifs généraux liés à l'objectif
<i>But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société</i>					
Objectif 1 – Sensibilisation	54	440 – 1 400	280 – 890	Tous	Transversalité
Objectif 2 – Valeurs de la diversité biologique	450 – 610	70 – 130	100 – 160	Tous	Gestion des ressources naturelles
Objectif 3 – Mesures d'incitation	1 300 – 2 000	8 – 15	170 – 270	1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15	Gestion des ressources naturelles, Efficience économique, finances publiques, développement rural, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces derniers, eau douce
Objectif 4 – Consommation et production durables ⁴	55 – 107	8 – 15	12 – 23	1,2,5,6,7,8,10,11,12,13,14,15	Gestion des ressources naturelles, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements, sécurité alimentaire
<i>But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable</i>					
Objectif 5 – Réduire la perte des habitats (forêts ⁵ et zones humides)	152 300 – 288 800	13 300 – 13 700	39 299 – 52 100	6,7,8,11,12,13,14,15,16	Eau douce, protection contre les inondations, atténuation

² Le calendrier des dépenses récurrentes varie selon les analyses. Il est estimé que certains objectifs nécessitent d'engager des dépenses annuelles sur la toute la période (2013-202) alors que pour d'autres, on estime que ces dépenses sont nécessaires seulement après une phase d'investissement initial. Cela a une incidence sur les moyennes des estimations annuelles pendant la période.

³ Ces chiffres font la moyenne des estimations concernant les ressources globales nécessaires (investissements + dépenses récurrentes totales) sur les huit années de la période 2013-2020, afin de fournir un échelonnement des ressources nécessaires en moyenne par an.

⁴ Ces estimations portent principalement sur l'élaboration d'études, de plans et de stratégies concernant la consommation et la production durables, et la prise en considération de la conservation de la diversité biologique dans ces documents. Pour mettre véritablement en place des dispositifs de consommation et de production durables, il faudrait réaliser des investissements beaucoup plus conséquents, estimés entre 1000 et 2600 milliards de dollars E.-U. selon le rapport du PNUE sur l'économie verte.

Objectif	Investissements nécessaires (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses récurrentes par an ² (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses annuelles moyennes (2013 – 2020) (en millions de dollars E.-U.) ³	Autres objectifs d'Aichi touchés par l'objectif	Autres objectifs généraux liés à l'objectif
					des changements climatiques et adaptation à ces changements, développement rural, lutte contre la désertification
Objectif 6 – Pêches	129 900 – 292 200	800 – 3 200	16 900 – 40 000	4,5,7,8,10,11,12,14	Pêches, sécurité alimentaire, développement économique
Objectif 7 – Agriculture durable, aquaculture et forêts	20 800 – 21 700	10 700 – 11 000	13 200 – 13 600	4,5,6,8,9,10,11,12,13, 14,15,16,18	Agriculture, développement rural, sécurité alimentaire, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements, protection contre les inondations et les risques naturels, lutte contre la désertification
Objectif 8 – Pollution ⁶	77 600 – 772 700	24 400 – 42 700	35 400 – 139 200	4,5,6,7,10,11,12, 14,15	Santé, eau douce, agriculture, forêts, pêches, développement rural
Objectif 9 – Espèces exotiques envahissantes	34 100 – 43 900	21 005 – 50 100	23 300 – 52 900	5,6,7,10,11,12,13, 14,15	Efficience économique, développement rural, agriculture, forêts, pêches
Objectif 10 – Récifs coralliens ⁷	600 – 960	6 – 10	80 – 130	6,12,13	Pêches, tourisme
But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique					

⁵ Les objectifs se rapportant aux forêts (5, 7, 11 et 15) sont interdépendants et nombre des mesures chiffrées soutiennent plus d'un objectif. La synthèse assigne chaque mesure à un objectif afin d'éviter les doubles comptages, tout en reconnaissant que les objectifs bénéficieront également des ressources allouées à d'autres.

⁶ Non compris les dépenses associées aux activités de lutte contre la pollution, liées aux écoulements riches en nutriments résultant des activités agricoles réalisées en amont, afin d'éviter les doubles comptages compte tenu des imbrications avec l'objectif 7 (agriculture).

⁷ Ce chiffre est incomplet et sous-estimé. Il suppose que toutes les dépenses associées à l'établissement de cadres de gestion des zones côtières (cadres de gestion intégrée des zones côtières) constitueront un investissement initial. En réalité, une partie de ces coûts pourrait également être associée aux dépenses de gestion courante (dépenses récurrentes).

Objectif	Investissements nécessaires (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses récurrentes par an ² (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses annuelles moyennes (2013 – 2020) (en millions de dollars E.-U.) ³	Autres objectifs d'Aichi touchés par l'objectif	Autres objectifs généraux liés à l'objectif
Objectif 11 – Aires protégées (terrestres et marines) ⁸	66 100 – 626 400	970 – 6 700	9 200 – 85 000	1,2,5,6,7,8,10,12,13,14,15	Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements , eau douce, protection contre les inondations, développement rural
Objectif 12 – Conservation des espèces	–	3 400 – 4 800	3 400 – 4 800	5,11,13	Transversalité
Objectif 13 – Diversité génétique ⁹	550 – 1 400	15 – 17	80 – 190	2,7,12	Agriculture, sécurité alimentaire, développement rural et industriel
But stratégique D : <i>Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>					
Objectif 14 – Restauration des écosystèmes ¹⁰	30 000 – 299 900	–	3 750 – 37 500	5,10,11,12,13	Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements , eau douce, protection contre les inondations, agriculture, développement rural
Objectif 15 – Restauration des forêts	100	6 400	6 400	5,11,12,13	Atténuation des changements climatiques

⁸ Ce chiffre a été estimé par Jamison Ervin et Sarat Gidda. Des analyses individuelles ont été effectuées pour les ressources nécessaires aux aires marines protégées (par Ian Craigie et Pippa Gravestock), et pour la protection et la gestion efficace des zones terrestres essentielles à la diversité biologique (par les collaborateurs de BirdLife International), mais elles ne figurent pas dans ce tableau afin d'éviter les doubles comptages. BirdLife a estimé que le coût total de la gestion du réseau des zones terrestres essentielles à la diversité biologique s'établirait à 76,1 milliards de dollars E.-U. par an, sur la période 2011-2020, incluant les coûts d'une gestion efficace estimés à 17,9 milliards de dollars E.-U. et les coûts annuels d'extension du réseau des aires protégées estimés à 58,2 milliards de dollars E.-U. Ian Craigie et Pippa Gravestock ont estimé les coûts liés aux réseaux des aires marines protégées entre 0,8 et 5,9 milliards de dollars E.-U. par an, sur la période 2013-2020, incluant des dépenses ponctuelles d'établissement s'établissant en moyenne entre 0,19 et 1,20 milliards de dollars E.-U. par an et des coûts annuels de gestion entre 0,58 et 4,70 milliards de dollars E.-U. par an. La somme totale des estimations relatives aux besoins pour les ressources terrestres et marines s'établit entre 77 et 81 milliards de dollars par an, soit un chiffre se rapprochant de la moyenne haute des estimations réalisées par Jamison Ervin et Sarat Gidda.

⁹ Compte tenu des lacunes constatées dans les données, on sait que ce chiffre est sous-estimé.

¹⁰ Non compris les dépenses liées à la restauration des paysages forestiers afin d'éviter les doubles comptages, compte tenu des imbrications avec l'objectif 15 (restauration des forêts).

Objectif	Investissements nécessaires (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses récurrentes par an ² (en millions de dollars E.-U.)	Dépenses annuelles moyennes (2013 – 2020) (en millions de dollars E.-U.) ³	Autres objectifs d'Aichi touchés par l'objectif	Autres objectifs généraux liés à l'objectif
					et adaptation à ces changements , eau douce, protection contre les inondations, agriculture, développement rural
Objectif 16 – Protocole de Nagoya	55 – 313	–	7 – 39	1,2,4,5,10,11,12,13, 18,19	Agriculture, développement rural et industriel
But stratégique E : <i>Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</i>					
Objectif 17 – Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique	114 – 1,100	110 – 560	50 – 170	Tous	Transversalité
Objectif 18 – Savoirs traditionnels	210 – 340	210 – 340	210 – 340	7,13,14,15,16,19	développement rural, communautés autochtones, développement économique
Objectif 19 – Base scientifique	1 800 – 4 200	1 400 – 1 600	1 600 – 2 100	Tous	Transversalité
Objectif 20 – Mobilisation des ressources financières	10 – 79	3 – 20	4 – 30	Tous	Transversalité

/...

Liens entre les objectifs et intégration dans les objectifs des pouvoirs publics

Message principal n°6 : *Il convient de prendre en considération les nombreuses imbrications et interdépendances tant entre les objectifs eux-mêmes, qu'entre les objectifs et les objectifs des pouvoirs publics à l'échelon national*

35. Les objectifs sont reliés entre eux et interdépendants, si bien que les besoins en investissement de l'un seront souvent influencés par l'approche, les ressources et l'efficacité nécessaires à la réalisation des autres. Par exemple, garantir la réalisation efficace des objectifs visant à établir les cadres et les conditions nécessaires (par exemple, les objectifs relatifs aux buts stratégiques A et E) devrait permettre de réduire les investissements nécessaires à la réalisation d'autres objectifs. Il est donc important de comprendre les imbrications et interdépendances afin de hiérarchiser les initiatives. Cela devrait être considéré comme un domaine fondamental des travaux futurs. D'autres domaines d'action, dépassant largement le cadre de la conservation de la diversité biologique, seront également touchés par la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Par exemple, les politiques nationales concernant l'agriculture et la pêche s'imbriquent très fortement avec les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique se rapportant à l'agriculture et à la pêche durables. La reconnaissance des synergies et des imbrications à tous les niveaux de ces objectifs nationaux peut permettre d'accroître considérablement la disponibilité des financements et d'améliorer l'efficacité des budgets et la gouvernance en matière environnementale.
36. Ces différents objectifs varient selon le degré d'intérêt pour la diversité biologique et d'adéquation avec des objectifs plus larges. Certains objectifs, comme ceux ayant trait à l'agriculture et à la pêche durables et au contrôle de la pollution, nécessitent des niveaux de ressources relativement élevés mais ils contribuent à la réalisation d'objectifs plus vastes (sur les plans économique, social et environnemental). Souvent, les objectifs qui portent plus précisément sur la diversité biologique nécessitent moins de ressources. Les conséquences du financement des besoins en investissement et des dépenses courantes sont évidentes, étant donné que les objectifs qui favorisent la réalisation d'autres objectifs bénéficieront d'un éventail de sources de financement.
37. Il existe des exemples probants d'objectifs qui s'imbriquent et pour lesquels l'adoption de mesures particulières permettra de réaliser plus d'un objectif. Par exemple, la gestion durable des nutriments agricoles est une mesure fondamentale pour réaliser les objectifs 7 (agriculture durable) et 8 (contrôle de la pollution). En compilant les estimations des besoins en ressources, les collaborateurs ont cherché à identifier ces imbrications et à éviter les doubles comptages autant que faire se peut. Cependant, il est difficile de calculer certains exemples d'imbrications. Par exemple, les aires protégées (objectif 11) joueront un rôle important dans la réduction du rythme d'appauvrissement des habitats (objectif 5) et contribueront à la restauration des écosystèmes (objectifs 14 et 15). Les coûts estimés de la réalisation de ces objectifs s'imbriqueront donc dans une certaine mesure.

Sources de financement possibles

Message principal n°7: *Il est nécessaire de mobiliser des financements provenant de diverses sources internationales et nationales, et concernant tout un éventail de domaines d'action, afin d'obtenir tous les avantages économiques et sociaux découlant de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.*

38. Vu que les domaines d'action touchés par la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique dépassent largement le cadre de la conservation de la diversité biologique, à l'heure d'évoquer les sources de financement, il convient d'examiner les budgets et les arrangements situés en dehors des budgets consacrés à la conservation. Par exemple, les financements alloués aux politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, et les fonds destinés à lutter contre la désertification, sont étroitement liés aux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique se rapportant aux forêts. En outre, les sources de financement incluront

toute une série de financements publics (sources principales de financement de la conservation de la diversité biologique au niveau national, financements assurés par les différents services d'un gouvernement et organismes associés, ainsi que flux internationaux liés à l'aide publique au développement et au financement multilatéral), et la création de mesures innovantes et d'incitations en faveur de la conservation, telles que les dispositifs de paiement des services fournis par les écosystèmes (PES), les accords relatifs à la conservation, les taxes liées à l'utilisation de l'eau, les dispositifs de compensation des émissions de carbone forestier et les politiques budgétaires vertes, ainsi que des investissements des secteurs privé et associatif. Il faudra aussi faire participer tout un éventail de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la fourniture de ressources et la réduction des coûts liés à la protection de la diversité biologique, en s'appuyant sur des processus décisionnels mieux éclairés qui intègrent la gestion de la diversité biologique et des écosystèmes dans leurs initiatives. Les entreprises tireront profit de retombées positives en obtenant leur « permis social d'exploitation », et plus important encore, en garantissant des chaînes d'approvisionnement durables.

Recherches futures – renforcer les preuves élémentaires

Message principal n°8 : Il est essentiel de réaliser des recherches et des analyses supplémentaires afin d'approfondir et de peaufiner ces estimations.

39. Les estimations des besoins en ressources réalisées par le Groupe de haut niveau sont des données préliminaires présentées avec réserve. Par exemple, les collaborateurs n'ont pu réaliser qu'une « évaluation statique » des ressources nécessaires pour l'ensemble des objectifs. Bien que les imbrications aient été prises en considération, autant que faire se peut, afin d'éviter les doubles comptages, les liens entre les objectifs n'ont pas été étudiés. En outre, les travaux du Groupe n'ont inclus aucune évaluation quantitative des avantages. Il sera nécessaire de réaliser des recherches et des analyses supplémentaires afin d'approfondir et de peaufiner ces estimations.
40. Au cours des prochaines années, il serait utile de conduire d'autres recherches concernant les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, dans le cadre d'un processus continu d'amélioration des données disponibles et de comparabilité des mesures et initiatives prises et de celles à prendre à l'avenir pour réaliser les objectifs. De telles évaluations pourraient également constituer des outils pertinents pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
41. Il existe un certain nombre de moyens pour poursuivre la recherche afin de consolider les données et les besoins en ressources estimés en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.
42. Premièrement, des recherches supplémentaires pourraient être menées afin d'approfondir et de peaufiner ces estimations, dans le but de :
 - Combler les lacunes constatées dans la couverture des groupes d'objectifs établis pour mener à bien la recherche relative à cette évaluation.
 - Combler les insuffisances constatées dans les informations et les données, qui ont été soulignés dans les évaluations par objectif et dans l'évaluation globale.
43. Deuxièmement, compte tenu du manque de temps et de ressources disponibles pour la réalisation de cette étude, les futurs domaines de travail qui s'appuieront sur cette évaluation pourraient inclure :
 - Une évaluation globale complète fondée sur des consultations avec plusieurs parties prenantes et des contributions de leur part, comprenant des informations sur :

- Les budgets de base (c'est-à-dire les niveaux de dépenses relatifs aux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique afin d'avoir une idée précise de ce que sont les dépenses « additionnelles ») ;
 - la hiérarchisation des objectifs plutôt que sur une évaluation statique (c'est-à-dire une évaluation dynamique) ;
 - une analyse complète des avantages découlant de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique ;
 - les sources potentielles de financements additionnels, y compris ceux alloués à d'autres domaines d'action ;
 - des analyses par pays (approche ascendante), comme celles proposées par le PNUD et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs.
- Une évaluation des mesures et des dépenses nécessaires à la mise en place d'un cadre d'action adéquat et d'initiatives de réforme nécessaires aux échelons national et régional, concernant par exemple :
 - L'élaboration des politiques ;
 - La gouvernance en matière environnementale ;
 - Les réformes de planification institutionnelle et nationale afin de réaliser les buts et objectifs relatifs à la conservation de la diversité biologique ;
 - Les possibilités d'intégration des valeurs de la diversité biologique.
 - D'autres études visant à appréhender les liens et les interdépendances entre les objectifs, et entre les objectifs et les objectifs des pouvoirs publics, en matière de réduction de la pauvreté, de santé humaine, d'agriculture, de conservation des ressources en eau douce, de lutte contre la désertification, de pêches, etc. afin de hiérarchiser les initiatives.
 - Appui à l'échelon national pour :
 - Identifier les besoins supplémentaires en investissement et l'évolution des évaluations concernant les besoins financiers des pays ;
 - Encourager la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ;
 - Identifier les possibilités de financement direct et de soutien supplémentaire.
44. Le Groupe de haut niveau a reconnu que les changements climatiques constituent un facteur important de la perte de la diversité biologique. Bien que cela n'ait pas été spécifiquement abordé dans cette évaluation, il pourrait être utile de conduire d'autres recherches dans la mesure où les initiatives visant à soutenir la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique peuvent être intégrées dans les programmes et les activités à large échelle qui sont déployés pour atténuer les effets des changements climatiques et s'adapter à ces effets.

Tableau ES3 : Résumé des mesures et activités comprises dans l'évaluation pour chaque objectif

Objectif	Mesures/activités comprises dans l'évaluation
Objectif 1	Mise en place d'enquêtes pour mesurer les niveaux de sensibilisation ; stratégies nationales de communication et de sensibilisation ; campagnes médiatiques ; programmes de formation ; prise en considération de la diversité biologique dans les programmes éducatifs ; ateliers et autres évènements.
Objectif 2	Réalisation d'évaluations nationales sur les valeurs de la diversité biologique ; initiatives de sensibilisation aux valeurs de la diversité biologique auprès des responsables politiques et leur intégration dans toute une série de politiques, stratégies et processus pertinents ; intégration des valeurs de la diversité biologique dans la comptabilité nationale et les systèmes de notification.
Objectif 3	Etablissement d'inventaires sur les incitations préjudiciables ; identification des opportunités ; élaboration de plans d'action et de programmes de réforme ; analyses juridiques et études d'impact ; engagement des parties prenantes ; identification des mesures d'incitation positives et élaboration de plans d'action utiles à leur introduction ; mesures de renforcement des capacités et projets pilotes visant à élaborer et tester des mesures d'incitation positives.
Objectif 4	Evaluation des incidences de la production et de la consommation de différents produits sur la diversité biologique ; identification des mesures à prendre pour parvenir à une production et une consommation durables ; détermination des priorités et du rôle des secteurs public et privé ; plans d'action nationaux en faveur d'une production et d'une consommation durable ; stratégies nationales relatives aux marchés publics.
Objectif 5	Zones humides : mise en réserve des zones humides régies par des normes « sans appauvrissement net » ; paiement des services fournis par les écosystèmes afin d'offrir une participation aux coûts pour encourager les bonnes pratiques de gestion en matière agricole et forestière ; consolidation des inventaires nationaux sur les zones humides, suivi et renforcement des capacités ; accroissement du nombre de zones humides d'importance internationale désignées en vertu de la Convention de Ramsar ou d'autres refuges de la faune, parcs ou unités de conservation. Forêts : établissement d'inventaires sur la diversité biologique ; systèmes de surveillance ; formation d'officiers professionnels ; application des lois ; création de conditions propices (incitations financières pour contrecarrer les pratiques illégales).
Objectif 6	Mesures visant à réduire l'effort de pêche et à reconstituer les stocks surexploités (coût d'investissement ou de transition) ; amélioration de la gestion des pêches (coût d'exploitation ou de fonctionnement).
Objectif 7	Forêts : correction des marchés, politiques relatives aux marchés publics ; efficacité des processus ; gestion des incendies dans les écosystèmes vulnérables ; création de produits (tourisme, paiement des services fournis par les écosystèmes, carbone, accès aux ressources génétiques et le partage des avantages). Agriculture : établir un dispositif mondial pour mesurer la diversité biologique des agro-écosystèmes ; investir mondialement dans la recherche et le développement concernant les ressources génétiques des agro-écosystèmes ; accroître les défenses contre les organismes nuisibles et les perturbations ; établir les coûts et les besoins relatifs à l'extension au niveau régional ; restructurer le volet productif du marché agricole ; encourager les pratiques agricoles de conservation dans le contexte d'une agriculture durable à utilisation équilibrée d'intrants ; adaptation effective des institutions et des politiques ; droits de propriété. Aquaculture : aquaculture intégrée multitrophique (AITM) – saumons ; aquaculture intégrée multitrophique – crevettes ; élevage en milieu fermé (sacs marins ou bassins distants) de saumons, dorades, bars ; renforcement des capacités ; restauration des mangroves.
Objectif 8	Programmes de nettoyage des détritus marins ; investissements pour convertir la production de plastique synthétique en production de plastique biodégradable ; augmentation des capacités de traitement des eaux usées afin de couvrir les populations vivant en amont de zones mortes qui n'ont pas accès à des réseaux d'assainissement ; réduction des écoulements chargés de nutriments résultant des activités agricoles réalisées en amont grâce au recours à des bonnes pratiques de gestion ; investissements dans des systèmes urbains de dépollution des eaux d'orage pertinents pour les surfaces habitables imperméables et les solutions favorables à des infrastructures vertes ; installation des meilleures technologies disponibles pour lutter contre les sources de pollution stationnaires et mobiles, notamment les industries et les centrales électriques fonctionnant au charbon.

Objectif	Mesures/activités comprises dans l'évaluation
Objectif 9	Travaux de recherche et définition de priorités concernant les espèces exotiques envahissantes et solutions à envisager (notamment enquêtes de référence) ; mesures de contrôle et d'éradication (notamment mesures politiques et législation) afin de réduire les espèces exotiques envahissantes existantes (notamment contrôle des espèces exotiques envahissantes continentales et éradication des espèces exotiques envahissantes prioritaires pour les îles) ; et mesures (notamment mesures politiques et législation) visant à prévenir de nouvelles introductions (notamment renforcement des capacités et des cadres juridiques, mesures de biosécurité et traitement des eaux de ballast par des entreprises privées).
Objectif 10	Solutions relatives à une gestion intégrée des zones côtières ; utilisation durable des ressources marines (par exemple, ressources halieutiques) ; gestion intégrée des bassins versants et des eaux usées ; utilisation des zones marines protégées pour conserver la diversité biologique, les habitats et les populations exploitées.
Objectif 11	<p>Aires protégées terrestres et marines : création de nouvelles aires protégées ; création de nouveaux couloirs de connectivité ; amélioration de l'efficacité de la gestion ; renforcement des environnements politiques habilitants et des finances durables ; réalisation d'évaluations fondamentales.</p> <p>Pour les aires marines protégées uniquement : détermination des coûts, coûts de gestion ; coûts d'opportunité (non évalués de manière quantitative dans le présent rapport).</p> <p>Zones forestières protégées : régime foncier ; procédures juridiques ; et indemnisations pour l'extension des aires protégées relatives aux zones forestières protégées.</p>
Objectif 12	Protection des sites et des habitats ; restauration et gestion ; contrôle et éradication des espèces exotiques envahissantes ; gestion des espèces et mesures d'adaptation ; commerce et gestion des exploitations ; conservation ex-situ ; introduction/réintroduction, éducation et sensibilisation.
Objectif 13	Conservation ex-situ et développement des collections existantes; élaboration d'approches visant à créer des incitations économiques pour encourager la conservation in-situ par les paysans ; activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier par la conservation des espèces ayant une valeur socio-économique et culturelle.
Objectif 14	Suppression des subventions et des aides publiques en faveur d'infrastructures nocives, investissements dans les savoirs écologiques traditionnels ou dans les données factuelles sur les systèmes, processus et utilisations écologiques détenus par les populations autochtones ; restauration des zones humides par la suppression de barrages, de cuvettes de rétention côtières ou de nouvelles zones humides formées ; restauration des paysages forestiers, notamment restauration des fonctionnalités et des capacités de production des forêts et des paysages afin de bénéficier de sources d'alimentation, de combustible et de fibres, d'améliorer les moyens de subsistance, de stocker du carbone, d'améliorer les capacités d'adaptation, de conserver la diversité biologique, de prévenir l'érosion et d'améliorer l'approvisionnement en eau ; restauration et rétablissement des récifs coralliens.
Objectif 15	Restauration des sites sélectionnés; semences, création de zones de reproduction, plantations ; régénération naturelle assistée ; protection des sites (vie sauvage, incendies, troupeaux) ; désherbage.
Objectif 16	Déposer l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion au Protocole de Nagoya ; réviser la législation, les mesures administratives ou politiques déjà en vigueur ou élaborer de nouvelles mesures afin de remplir les obligations découlant du Protocole ; mettre en place les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Protocole, notamment un coordonnateur national, une ou plusieurs autorités nationales compétentes, un ou plusieurs centres de références, et promouvoir les conditions favorables à une participation active au sein du centre d'échange sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages ; renforcer les capacités et fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre efficace du Protocole.
Objectif 17	Elaboration et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, notamment la préparation ; établir/mettre à jour les priorités, buts et objectifs à l'échelon national (SMART) ; établir/mettre à jour la stratégie et le plan d'action ; élaborer/mettre à jour le plan d'exécution ; suivi, notification et échange au niveau des institutions ; adoption par le gouvernement ; coût de gestion des évaluations environnementales.

Objectif	Mesures/activités comprises dans l'évaluation
Objectif 18	<p>Activités du Secrétariat : Fonds d'affectation spécial Be pour les réunions biennales du Groupe de travail spécial à composition non limitée concernant l'article 8 j) et les dispositions connexes ; réunions et ateliers sur le renforcement des capacités (méthode du formateur formé) ; activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et communications relatives à l'article 8 j) et les dispositions connexes ; études et réunions d'experts si nécessaire ; réunions d'experts et indicateurs de mise en œuvre établis pour l'article 8 j) ; participation effective des communautés autochtones locales – fonds de contributions volontaires pour la diversité biologique (fonds VB) ; autres coûts de personnel.</p> <p>Initiatives mondiales dirigées par les parties : stratégies nationales (et régionales), notamment systèmes sui generis, en faveur de la promotion/protection des savoirs traditionnels et de l'utilisation durable coutumière de la diversité biologique et de l'application des normes adoptées par la Conférence des Parties ; activités de renforcement des capacités afin de favoriser la participation effective des communautés autochtones locales à la mise en œuvre des articles 8 j), 10 c) et des dispositions connexes aux niveaux régional, national et sous-national ; renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des articles 8 j), 10 c) et des dispositions connexes, et à leur application dans les dispositifs de gestion des écosystèmes, notamment les systèmes d'autogestion des communautés autochtones locales et de cogestion des aires protégées, et reconnaissance des zones de conservation des communautés autochtones, et appui à ces zones, et droits relatifs à l'utilisation durable coutumière de la diversité biologique.</p>
Objectif 19	Coopération en matière de recherche et liens avec le monde politique (modélisation et analyse des informations à l'échelle mondiale ; promotion de la coopération scientifique et technique à l'échelle mondiale ; liens entre la communauté scientifique et le monde politique) ; systèmes de surveillance et d'information (infrastructure d'appui à de telles modélisations et analyses).
Objectif 20	Elaboration et mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources par pays et cadres de notification.
